

Le communiqué du Conseil des ministres du 20 juillet 2016

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 20 juillet 2016, à 10 heures, à l'hôtel de ville de Pikine.

Entamant sa communication autour de sa tournée économique dans la région de Dakar, marquée par l'inauguration de nombreuses infrastructures, des rencontres avec les différentes forces vives et le lancement de plusieurs projets de développement, le Président de la République adresse ses sincères remerciements aux populations des départements de Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Dakar, pour la mobilisation exceptionnelle et l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Il magnifie, en particulier, la grande mobilisation des notabilités coutumières Lébous et des chefs religieux de la Région qui œuvrent, inlassablement aux côtés de l'Etat, pour la stabilité sociale et le rayonnement international de Dakar.

Abordant l'aménagement et le développement territorial durable de la région de Dakar, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de présenter les mesures retenues à l'issue du Conseil interministériel tenu à cet effet, le 19 juillet 2016, en prélude au 14ème Conseil des Ministres délocalisé, qui consacre la fin du processus de planification, d'adoption et d'exécution, dans un consensus dynamique, des programmes d'investissement de chaque région, au regard de ses potentialités et des aspirations prioritaires des populations.

Le Premier Ministre, rendant compte des résultats du Conseil interministériel, a d'abord fait le point de l'état d'exécution des engagements pris par le Gouvernement lors des Conseils des Ministres délocalisés tenus dans les 13 autres régions du pays. A la date du 20 juillet 2016, le Gouvernement a injecté 1761 milliards de FCFA dans ces régions, sur des besoins en investissement évalués à 2872 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 61%.

Ainsi, le coût total des projets retenus par les Collectivités locales et les structures étatiques de la Région de Dakar s'élève à 823 005 585 425 FCFA, dont 460 milliards de FCFA déjà couverts par l'Etat, à travers le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) 2016 – 2018. Cette enveloppe ne tient pas compte des projets d'envergure nationale réalisés dans la Région de Dakar, tels que le Train Express Régional (TER), d'un coût de 415 milliards de FCFA, l'usine de dessalement de l'eau de mer d'un montant de 135 milliards de FCFA, la dépollution de la baie de Hann d'un coût de 67 milliards de FCFA, les projets du pôle urbain de Diamniadio, entre autres.

Reprenant la parole, le Président de la République, après avoir félicité le Premier Ministre et les membres du Gouvernement, pour la pertinence des projets retenus et des mesures préconisées, décide de revoir à la hausse l'enveloppe prévue pour la Région de Dakar, en intégrant les projets d'envergure nationale qui impacteront son développement.

Ainsi, après délibération du Conseil, le Chef de l'Etat valide, pour les trois années à venir, le programme d'investissements prioritaires de la Région de Dakar, pour un montant de 1 800 milliards FCFA FCFA, dont seulement 126 milliards de FCFA sont à rechercher.

Dès lors, le Chef de l'Etat demande, au Premier Ministre, de mettre en place un dispositif spécial de suivi, en vue de veiller à la mise en œuvre diligente de tous les projets validés pour la région capitale. Dans ce cadre, le Président de la République invite le Gouvernement :

à coordonner, dans un élan de partenariat stratégique avec le secteur privé, les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes du secteur parapublic en matière d'aménagement équilibré du territoire, d'urbanisme, de réalisation d'infrastructures, de cadre de vie, de promotion économique, d'emploi et de cohésion sociale ;

à assurer la sauvegarde, d'une part, de la zone de production horticole des Niayes et, d'autre part, de la Forêt classée de Mbao qui doit être valorisée en parc naturel, avec des activités économiques et touristiques adaptées ;

de veiller à la préservation stratégique du littoral national, notamment, de la bande des filaos et des cordons dunaires. A cet effet, le Chef de l'Etat invite le Premier Ministre à mettre en œuvre un programme régional d'urgence de lutte contre l'érosion côtière, particulièrement au niveau des zones sensibles de Hann, Thiaroye, Mbao, Rufisque, Bargny, Sendou, Yène ;

d'engager dans les meilleurs délais, en relation avec les acteurs locaux, la réhabilitation de l'île de Gorée, la reconstruction aux normes du canal de Rufisque, la modernisation concertée des villes de Rufisque, Pikine, Guédiawaye et des communes polarisées, ainsi que la reconstruction du stade Assane DIOUF qu'il restitue à la jeunesse ;

à accélérer les travaux de construction de l'Université Amadou Makhtar Mbow de Dakar, ainsi que la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires de la Région, notamment les lycées, les centres de formation technique et professionnelle, et l'Institut supérieur de Formation professionnelle de Diamniadio ;

enfin, à accorder une attention primordiale au développement des activités économiques dans la région et à l'emploi des jeunes, notamment de la Banlieue qui sera dotée d'un domaine agricole communautaire implanté à Sangalkam. A cet effet, le Président de la République demande, au Premier Ministre, de déployer un dispositif spécifique, souple et innovant de création d'entreprises, de formation professionnelle, d'encadrement et de financement des jeunes et des femmes issues des banlieues, par le biais de projets crédibles d'insertion socio - économiques dans les sous-secteurs porteurs de l'artisanat, de l'horticulture, de la petite industrie, de la culture, du commerce, etc.

Poursuivant sa communication autour de l'évaluation globale des conseils des ministres délocalisés et de l'émergence progressive des pôles avec la territorialisation des politiques publiques, le Chef de l'Etat indique l'enjeu de ces conseils qui ont permis au Sénégal de disposer désormais, à travers cette méthode innovante de gouvernance du développement national, impliquant l'Etat, les collectivités publiques et l'ensemble des acteurs territoriaux, d'une cartographie complète, précise et chiffrée de tous les projets prioritaires dans chaque région, validée en Conseil des ministres par le Chef de l'Etat.

En conséquence, le Président de la République demande, à chaque Gouverneur de région, de tenir tous les mois, une conférence territoriale d'évaluation de l'état d'exécution des

programmes d'investissements de l'Etat dans sa Région. Il invite également le Premier Ministre, à la suite de ces conférences territoriales, à procéder, en rapport avec les Gouverneurs de région, à la revue trimestrielle de l'ensemble des engagements publics annoncés dans chaque région visitée.

Enfin, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de lui faire le point, avant le 31 août 2016, de l'état d'exécution globale de tous les programmes prioritaires d'investissement validés, à engager l'exécution, sans délai, des Plans d'actions stratégiques de l'Etat dans les régions (PASER), et à intensifier, dans l'esprit des conseils des ministres délocalisés et de l'Acte III de la Décentralisation, l'émergence progressive des Pôles Territoires.

Concluant sur ce point, le Président de la République informe le Conseil qu'il présidera tous les ans, un Conseil National des Exécutifs (C.N.E), à l'effet d'évaluer le Programme Territorial de l'Etat.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique et le suivi de la coopération.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte de l'état de préparation de la campagne agricole 2016/2017.

Le Ministre de l'Education nationale a fait part au Conseil des mesures incitatives proposées contre la baisse des effectifs des séries scientifiques et techniques.

Le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec le Institutions a rendu compte du déroulement de la session ordinaire unique 2015-2016 de l'Assemblée Nationale. Le Ministre auprès du Président de la

République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

le projet de loi portant refonte partielle des listes électorales ;

le projet de décret portant fixation de la date du scrutin et convocation du collège électoral pour l'élection des Hauts Conseillers.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Mame Baba CISSE, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies, à Genève, est nommé Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, en remplacement de Monsieur Amadou KEBE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Ousmane Sounourayny SECK est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), poste vacant.

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement